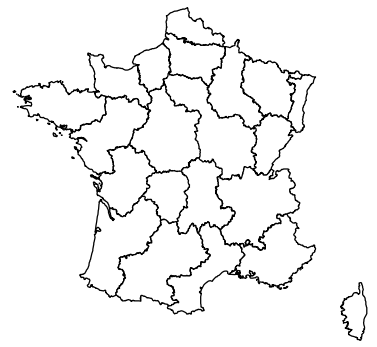




www.agenda21france.org



Ville de Bouaye – 6 000 habitants Loire Atlantique (44)

Actualisation : novembre/2008

Introduction :

La ville de Bouaye, située au sud-ouest de Nantes, compte plus de 6 000 habitants. Notre commune fait partie intégrante de l'agglomération Nantaise au sein de Nantes Métropole.

Face aux enjeux globaux planétaires de la lutte contre le réchauffement climatique, de la disparition de la biodiversité et des atteintes multiples de notre environnement, les élus ont souhaité agir à l'échelle communale et métropolitaine pour construire une politique de développement durable exemplaire.

Les élus ont souhaité bâtir une politique de développement durable cohérente et évaluable :

- Elaborer le **2ème Agenda 21** de Bouaye avec des priorités claires et des outils permettant une réelle évaluation
- Mettre en oeuvre localement le plan climat territorial, adopté par Nantes Métropole en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique.
- Créer un poste transversal d'agent qualifié chargé du développement durable et de l'évaluation de nos politiques municipales.
- Réaliser une évaluation régulière de nos actions présentée annuellement aux Boscéens.

L'enjeu a été d'élaborer un Agenda 21 intégrant l'ensemble des perspectives du développement durable tout en s'adaptant au territoire spécifique de Bouaye, au sein de Nantes Métropole. Les actions de l'Agenda 21 ont été initiées autour de 3 grands axes fondamentaux que sont la cohésion sociale, l'économie solidaire et sociale, et l'écologie.

Contact (chargé(e) de mission) :

Chargé de mission Agenda 21 est en cours de recrutement.

Elu référent : Freddy HERVOCHON, adjt. au Développement Durable, à l'Environnement et aux Transports
hervochon@mairie-bouaye.fr

Télécharger le plan d'actions (lien Internet):

<http://www.mairie-bouaye.fr>

Organisation et conduite de la politique territoriale de développement durable

Pour mener à bien cette politique de Développement Durable par essence « complexe et transversale », la ville de Bouaye a adopté 2 principes forts de structuration de cette politique pour les 6 prochaines années:

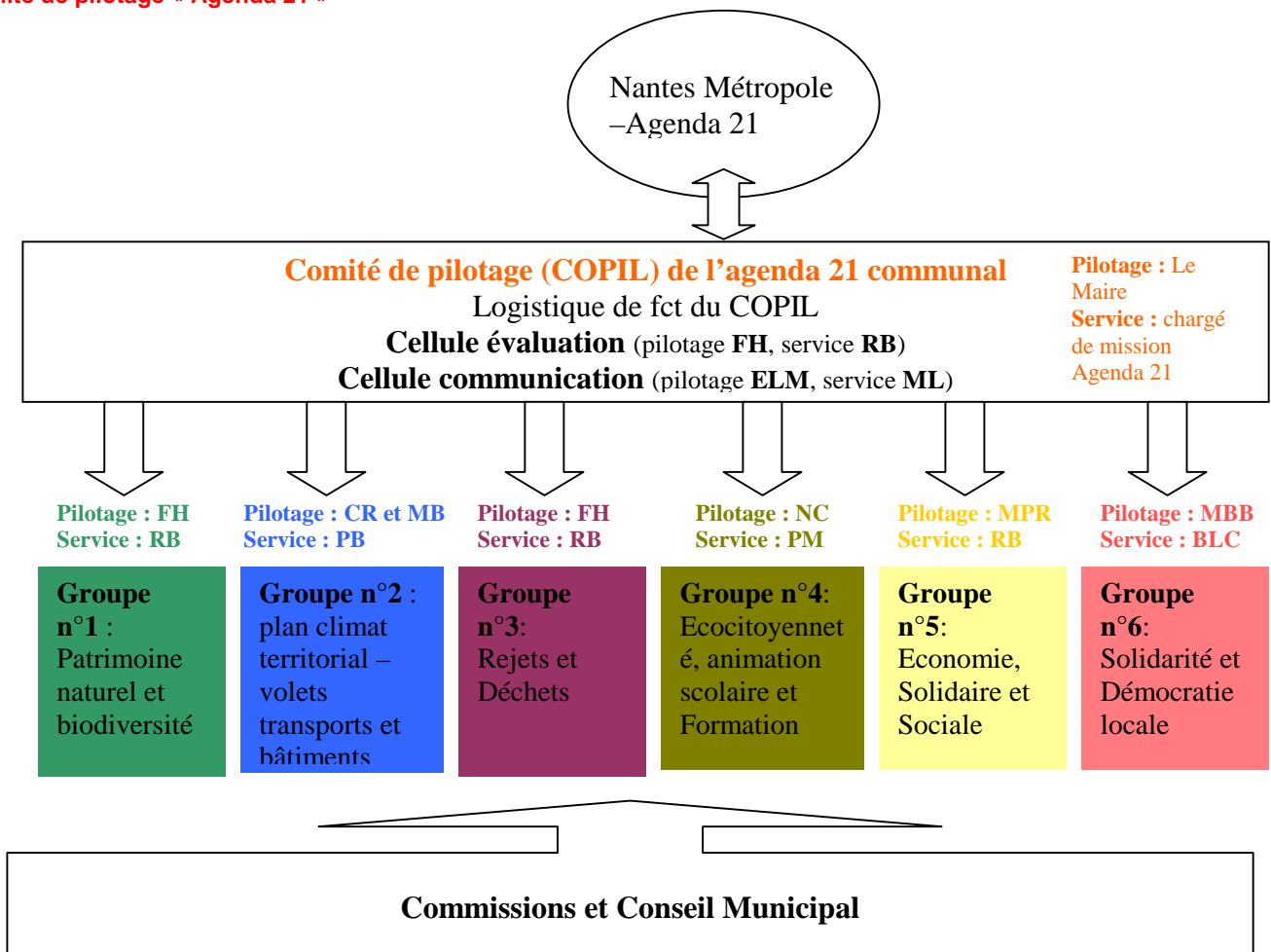
- 1-** d'une part la mise en place d'un **COMITÉ de PILOtage (COPIL) Agenda 21** qui sera le « prisme » de lecture de l'ensemble de nos politiques municipales selon une démarche de projet participative. Il sera présidé par le maire;
- 2-** et d'autre part la mise en place d'un **2ème plan d'actions validé entre les services municipaux et les élus** concernés.

**Lancement de
l'Agenda 21 :
2006**

**Adoption du 1^{er} plan
d'actions :
2006**

**Adoption du 2^{ème} plan
d'actions :
(En cours) 2008**

1- Les élus ont adopté une démarche structurée et participative de type gestion de projet avec la mise en place d'un Comité de pilotage « Agenda 21 »



Rôle du COPIL « Agenda 21 »

1. Concertation et validation

- Le COPIL est présidé par le Maire en associant l'ensemble des partenaires (Nantes Métropole, Ecopole, Personnes associées);
- Le COPIL « Agenda 21 » et les groupes de travail thématiques seront ouverts à des personnes volontaires désignées par le Conseil Municipal.
- Le COPIL est le lieu où sont validés les décisions concernant le projet « Agenda 21 ».
- Le Copil sera en charge de rebâtir et mettre en œuvre le 2ème Agenda 21 : par la révision de l'état des lieux, la validation de nouveaux objectifs d'actions à mener.
- La priorité sera donnée aux projets les plus contributifs à l'atteinte des objectifs liés aux enjeux du D.D. sur notre territoire- Modulation par l'euro investit le plus efficace;

2. Evaluation et communication

- Le Copil sera également en charge de d'évaluation et du pilotage de la communication.
- Un bilan sera présenté chaque année au COPIL et au Conseil Municipal assorti des perspectives pour l'année suivante. :
 - o de faire le point, une fois par an, sur l'état d'avancement technique et financier des programmes d'actions par thématiques ;
 - o de vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si nécessaire les plans d'actions.

2- Un 2ème plan d'action validé et partagé entre les services et les élus

Un projet de plan d'action est proposé avec un suivi des objectifs est bâti à partir d'un tableau d'actions issues de notre programme politique. A chaque action est identifiée un pilote au niveau des services municipaux ou communautaires, et au niveau d'un élu. Il est également identifié un appui d'autres élus, et externe. Il sera fixé une priorité de 1 à 3, avec une échéance et un état d'avancement. Dans la case commentaire, il a été repéré si cette action avait déjà été retenu dans le 1er agenda 21.

Vision stratégique

La définition des axes stratégiques

Le 2^{ème} plan d'action de l'agenda 21 de la ville s'articule autour de 6 axes stratégiques :

- N°1 : Patrimoine naturel et biodiversité
- N°2 : Plan climat territoriale –a) Transports alternatifs à l'automobile –b) Urbanisme et EnR
- N°3 : Rejets et Déchets
- N°4 : Eco- citoyenneté § Jeunesse et Education à Environnement
- N°5 : Economie Solidaire et Sociale
- N°6 : Cohésion sociale et Démocratie locale

L'élaboration du plan d'actions

SUIVI DES OBJECTIFS

COPIL- Organisation et pilotage de l'Agenda 21

- 1-Bâtir le 2ème agenda 21 de Bouaye- **Action 83**
- 2-Créer un poste transversal chargé du D.D. et de l'Evaluation- **Action 85**
- 3-Réaliser une évaluation annuelle de nos actions - **Action 86**

N°1 : Patrimoine naturel et biodiversité

- 4-Apporter notre concours au projet Guerlain - **Action 102**
- 5-Concevoir le projet de valorisation du domaine de la Mévelière - **Action 103**
- 6 - Réaliser l'inventaire des ZH et des haies - **Action n°104**
- 7 - Mener des études ciblées sur les inondations et planifier les travaux - **Action n°105**
- 8 - Réduire l'usage des pesticides (plan de désherbage communal) - **Action n°106**

N°2 A: Transports alternatifs à l'automobile

- 9 - Mettre en œuvre localement le plan climat territorial de Nantes Métropole - **Action n°84**
- 10 - Négocier le renforcement de la ligne ferroviaire TER - **Action n°95**
- 11 - Expérimenter la mise en place d'une navette "inter quartiers" - **Action n°96**
- 12 - Développer le co-voiturage (site Internet) - **Action n°97**
- 13 - Etudier les solutions pour la circulation des 2 roues sur la route du tour - **Action n°98**
- 14 - Définir le schéma communal de développement des pistes ou bandes cyclables - **Action n°99**
- 15 - Réaliser des parkings à vélos - **Action n°10**
- 16- Développer les liaisons pédestres - **Action n°11**

N°2 B: Urbanisme et Energies renouvelables

- 17 - Limiter les gaspillages d'énergies et entretenir les bâtiments publics - **Action n°17 et 18**
- 18 - Développer l'achat groupé pour l'installation d'énergies renouvelables - **Action n°100**
- 19 - Etudier le développement de la filière bois- énergie - **Action n°101**
- 20 - Limiter le renchérissement des terrains en utilisant les ZAD - **Action n°1**
- 21 - Favoriser le parcours d'habitat et la mixité sociale avec 20% de logements sociaux - **Action n°2**
- 22 - Respecter les critères HQE pour tous nouveaux bâtiments communaux - **Action n°3**
- 23 - Inciter les nouvelles habitations à prendre en compte les critères HQE : Eco-lotissement - **Action n°4**
- 24 - Mettre en œuvre un plan communal d'accessibilité des personnes handicapées- **Action n°8**

N°3 : Rejets et Déchets

- 25 - Engager des actions pour améliorer le tri selectif - **Action n°87**
- 26 - Améliorer le service de collecte des déchets polluants - **Action n°88**
- 27 - Fournir des composteurs individuels - **Action n°89**
- 28 - Réduire le volume des eaux de pluies infiltrées (parasites) dans les réseaux d'asst.- **Action n°90**

N°4 : Eco- citoyenneté § Jeunesse et éducation à l'environnement

- 29 - Amplifier la formation des services municipaux aux enjeux du D.D. - **Action n°92**
- 30 - Conseiller les associations de lotissement et les boscéens pour réaliser des actions de D.D. - **Action n°93**
- 31 - Adhérer à l'association Ecopôle - **Action n°94**
- 32 - Développer des activités en direction des jeunes en lien avec des associations - **Action n°41**
- 33- Créer un événement festif pour fédérer l'ensemble des Boscéens- **Action n°67**
- 34- Garantir aux établissements scolaires publics et privés un soutien équitable aux actions éducatives- **Action n°44**
- 35- Créer plus d'espaces de jeux de plein air dans les quartiers- **Action n°40**

N°5 : Economie Solidaire et Sociale

- 36 - Inciter les entreprises à s'engager dans une démarche respectueuse de l'environnement - **Actions n°27 et 91**
- 37 - Aider à la diffusion des produits issus du commerce équitable - **Action n°60**
- 38 - Intégrer la clause du mieux disant social dans les marchés publics - **Action n°57**
- 39 - Soutenir les entreprises d'insertion grace à la commande publique - **Action n°58**
- 40 - Privilégier l'achat de produits écologiques pour les commandes publiques et pour les restaurants scolaires - **Action n°29**
- 41 - Développer les services de proximité à la personne, source d'emplois durables et non délocalisables - **Action n°28**

N°6 : Cohésion Sociale et Démocratie locale

- 42 - Garantir au moins 6% des emplois communaux aux travailleurs handicapés - **Action n°52**
- 43 - Créer un conseil des Sages - **Action n°77**
- 44 - Améliorer les réunions de quartiers- **Action n°78**
- 45 - Participer à la création du CLIC sud Loire - **Action n°50**
- 46 - Renforcer l'accès, aux loisirs sportifs et culturels des personnes handicapées - **Action n°53**
- 47 - Définir, avec les personnes vulnérables recensées, les solutions adaptées à leurs besoins (Agir contre l'isolement) - **Action n°48**
- 48 - Renforcer la concertation et la mutualisation des moyens, en confiant des missions à l'Office du Sport de Bouaye - **Action n°72**
- 49 - Aider à l'accès (recherche) à l'emploi - **Action n°56**
- 50 - Etablir, dans la transparence, des règles pour l'attribution des logements sociaux et d'urgence- **Action n°55**
- 51 -Soutenir les projets de co-développement - **Action n°59**

Les actions réalisées

Le 2^{ème} plan d'actions est en cours de validation. Par conséquent, le 1^{er} bilan des actions réalisées sera établi en fin d'année 2009.